

*Initiatives ministérielles*

car nous avons créé cette société et nous l'avons mise sur un piédestal.

On peut toujours écrire des lettres au ministre responsable de la Société canadienne des postes et obtenir alors une réponse officielle de la part de son adjoint dans laquelle on dit qu'on va examiner la question. On recevra peut-être une lettre d'un représentant de la société, mais par la suite, on ne peut rien obtenir d'autre et s'aperçoit qu'un autre bureau de poste ferme ses portes, avec toutes les répercussions psychologiques que cela entraîne, comme on l'a déjà dit, relativement au maintien d'une certaine présence fédérale dans le pays; on a alors le sentiment d'être bien impuissant en tant que député et toute cette situation est vraiment répréhensible.

Je ne pourrai pas vous dire tout ce que je voudrais, mais j'aurai une autre chance une fois que nous aurons terminé l'étude de cette motion en deuxième lecture. J'étais ici lorsqu'un député du nom de Kierans a été le premier à être ministre des Communications, en 1966. Il a entrepris une petite politique de rationalisation des bureaux de poste existants au sein du ministère des Postes de l'époque.

Savez-vous pourquoi le gouvernement éprouve beaucoup de difficultés à l'heure actuelle dans tout le pays? Il y a quelques mois, j'ai vérifié et je me suis aperçu que M. Kierans avait fermé, ou rationalisé, comme on disait à l'époque, 26 bureaux de poste au total dans tout le pays. Il y en avait notamment un dans ma circonscription à l'époque. Cela a soulevé alors tout un tollé partout au Canada au sujet des répercussions sur tous les centres touchés.

Or, comme mon collègue de Yorkton—Melville l'a signalé—et je pense que les chiffres sont encore même plus élevés—nous avons déjà fermé plus de 1 300 à 1 400 bureaux de poste. Est-il surprenant alors que le gouvernement soit si impopulaire au Canada? Je prétends qu'en ce qui concerne les services offerts aux électeurs, cette politique de fermeture de bureaux de poste justifie tout autant que plusieurs autres mesures malavisées que je ne répéterai pas, la faible popularité du gouvernement à l'heure actuelle. À moins que les endormis d'en face ne se réveillent et n'essaient de mettre un terme aux fermetures de bureaux de poste, leur cote de popularité ne montera pas beaucoup, et c'est tout à fait normal.

**M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):** Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat et de rappeler à la Chambre que nous ne procédons pas à la deuxième lecture du

projet de loi C-73, mais que nous débattons plutôt l'amendement proposé par mon collègue, l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell, qui demande que l'on reporte le débat de six mois. Autrement dit, que le gouvernement retire son projet de loi.

Cet amendement a été proposé pour une très bonne raison. À ce stade-ci de leur mandat, un renvoi à six mois, comme on appelle souvent cette motion, serait avantageux pour le gouvernement. S'il avait assez de bon sens pour déclencher des élections, ce serait un gouvernement libéral qui se chargerait de proposer un projet de loi plus intelligent et d'actualité que celui déposé par les conservateurs le 30 avril pour modifier la Loi sur la Société canadienne des postes.

Compte tenu de toutes les préoccupations et de tous les problèmes que les Canadiens en général ont signalés aux députés concernant la piètre qualité du service, les mauvaises relations existant entre employeur et employés, la fermeture de bureaux de poste ruraux et la litanie de plaintes entendues depuis sept ou huit ans au sujet de la Société canadienne des postes, le gouvernement donne l'impression de se trouver sur une autre planète lorsqu'il propose un projet de loi qui, prétend-il, règlera tous ces maux.

Lorsqu'il est intervenu au cours de la deuxième lecture de ce projet de loi, le 14 mai, le ministre responsable de la Société canadienne des postes a prétendu que cette mesure législative permettrait à la Société d'État de faire plusieurs choses, à savoir et je cite:

1) assurer un partenariat plus solide entre la direction et les employés, ce qui aura pour effet d'établir des relations de travail plus harmonieuses au sein du service postal au Canada;

2) grâce à ces relations de travail plus harmonieuses, investir dans les technologies nouvelles et les compétences qui lui sont nécessaires pour se lancer dans de nouveaux secteurs d'activité commerciale tant au Canada qu'à l'étranger;

3) accorder à ses employés le traitement dont bénéficient déjà les employés d'autres entreprises du secteur des télécommunications et de la distribution;

4) continuer d'améliorer son service à la population canadienne à des taux compétitifs et raisonnables.

Chacun sait dans quel triste état sont les relations entre les employés et la direction à la Société canadienne des postes. N'est-il pas paradoxal d'avoir présenté ce projet de loi auquel s'opposent rigoureusement les deux grands syndicats qui traitent avec la Société canadienne des postes, à savoir le Syndicat des employés des postes et communications, dont certains de leurs représentants m'en ont donné des échos dans ma circonscription, et le Syndicat des postiers du Canada?